

Vivre à St Nizier de Fornas



Au fil des hameaux :

MONTFRANCHAL

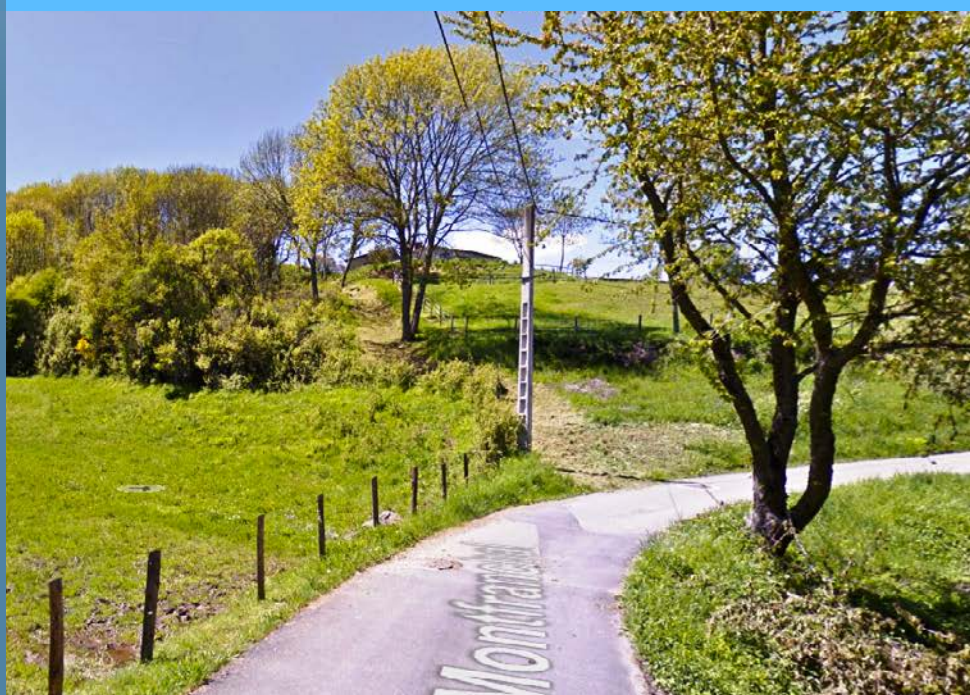
1 habitant en 1989 contre
15 en 2014 : Vous parlez
d'exode rural ?

Au fil du temps :

Vœux de la Municipalité,
Découvrez les projets de
2016

Au fil des dossiers :

Eglise et Mairie,
quels sont les liens entre les
deux institutions ?



SOMMAIRE

5 LES CONSEILS
MUNICIPAUX

AU FIL DES INFOS

8 DÉCLARATION
DES RUCHES

AU FIL DU TEMPS

11 CÉRÉMONIE
DES VOEUX

AU FIL DU TEMPS

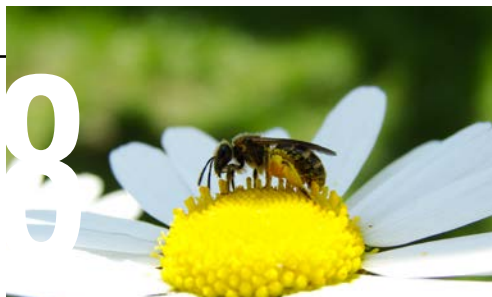
19 LE CENTRE DE
SECOURS

AU FIL DES DOSSIERS

24 LE LIEN ENTRE
L'ÉGLISE ET LA
COMMUNE

AU FIL DES HAMEAUX

28 MONTFRAN-
CHAL



N° 83

janvier 2016



MÉMENTO

Ouverture de la mairie

- Lundi de 9h à 12h et 14h à 17h
- Jeudi de 14h à 17h
- Vendredi de 14h à 17h
- 1er samedi du mois de 10h à 12h

Tél. : 04 77 50 08 97

Fax : 09 70 32 13 38

www.saint-nizier-de-fornas.fr

8 rue de la Mairie
42380 Saint Nizier de Fornas

Le maire vous reçoit sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de Mairie.

SAINT NIZIER DE FORNAS

Directeur de la publication
Gilbert SOULIER

Rédaction Frédéric BONHOMME, Marie-Claude PERRIN, Marie-Pierre JAVELLE, Joëlle DEROST, Aline FRERY, Hélène BERNERD.

Contact mairie@saint-nizier-de-fornas.fr

Maquette et mise en page
Jonathan CAUCHI, 06 11 46 40 31, conseil-comm.com

Impression Lucky Imprimerie 04 77 36 77 65, Saint Cyprien, RM Montbrison 377 593 918

Tirage à 380 exemplaires distribués aux particuliers et annonceurs.

AUX NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager sur notre commune, n'hésitez pas à vous rendre en Mairie. Nous serons heureux de vous accueillir, de faire connaissance et de vous présenter les différents services de la Commune.

INFO

LE MOT DU MAIRE

NIZIEROISES, NIZIEROIS

Avec toute l'équipe municipale, je vous souhaite une année de bonheur de santé et de réussite. Que 2016 vous permette de réaliser, selon vos espérances, ce que vous désirez, tant pour vous que pour vos proches.



Dans quelques semaines, nous connaissons la nouvelle EPCI avec laquelle nous serons rattachés: St Étienne Métropole ou Loire Forez. Nous devons travailler avec cette nouvelle intercommunalité qui va prendre, entre autres, les compétences comme celles de la voirie et de l'assainissement collectif. Nous pouvons espérer de nouveaux services mais cela entraînera une hausse des impôts locaux et de la redevance des ordures ménagères transformée en taxe.

Courant 2015, conformément à la loi sur l'accessibilité, une étude a été réalisée pour les établissements recevant du public. Quelques aménagements à la salle socioculturelle et à la mairie ont été réalisés avec la création de place réservée au stationnement pour handicapés. Ainsi ces deux lieux respectent les critères d'accessibilité. En ce qui concerne la salle communale du bourg, il est demandé, entre autres, la création d'un ascenseur extérieur. Une esquisse de projet sera transmise à l'architecte des bâtiments de France pour requérir son avis avant le dépôt d'un permis de construire.

Les travaux de réhabilitation de l'assainissement du bourg nord ont pris du retard suite au refus d'un propriétaire de signer la convention de passage dans sa parcelle pour la pose des canalisations.

Avec la collaboration très appréciée de la police de l'eau, la réparation du pont de Charliot est programmée. Des pierres soutenant l'ouvrage se sont descellées et ont glissé, de plus le tablier en béton est à reprendre.

La réparation de la cloche n°2 a été faite. Ainsi les quatre grosses cloches peuvent sonner désormais à toute volée. La facture s'élève à 4 075,94 € TTC, une subvention de 1600 € a été accordée par le sénateur Bernard Fournier.

Afin d'éviter l'énumération des travaux réalisés en 2015, il a été investi 94 287 €.

Je ne peux terminer sans remercier et féliciter tous les membres de la rédaction pour leur investissement afin de rendre le bulletin municipal agréable à découvrir et à feuilleter.



ETAT CIVIL

JUIN - DÉCEMBRE 2015



Robin



Quentin



Elora



Naissance de

- **Eléonore BOURRET**, née le 17 juin 2015 de Patrick BOURRET et de Lise TOURVIEILLE ; Le bourg.
- **Quentin FAVIER**, né le 07 juillet 2015 de Romain FAVIER et de Sandra BURNICHON ; Crépinge.
- **Elora CUTILLAS**, née le 27 novembre 2015 de Rafael CUTILLAS et de Virginie MALEYSSON ; Le bourg.
- **Robin VALLON**, né le 19 décembre 2015 de Bertrand VALLON et de Cécile GAYARD ; Côte d'Augel.

Décès de

- **M. GAGO Emmanuel**, né le 18 août 1977, décédé le 04 août 2015, domicilié à Mizériecq ;
- **Mme DÉGRUELLE Marie**, née le 17 septembre 1925, décédée le 02 septembre 2015, domiciliée à Bled ;
- **M. VALOUR Jacques**, né le 02 novembre 1945, décédé le 05 décembre 2015, domicilié à la Pomasse.

Mariage de

- **Carole PICARD et Frédéric PITAVY**, mariés le 11 juillet 2015, domiciliés à Mizériecq ;

STATION MICHALON
depuis 1990

DÉCEMBRE 2011
NOUVEAU SERVICE

24/24 Comptes Clients

GAZOLE LIBRE SERVICE
ZAC LA GRAVOUX
ST BONNET LE CHATEAU

ETS. CHATAING - SITE STOP

LA QUALITE AU MEILLEUR PRIX

POUR TOUTE INFORMATION
06 86 45 72 68
michalon1@club-internet.fr

LIVRAISONS À DOMICILE
Produits de qualité supérieure - démarrez la gamme TURBO
TURBO FIOUL CONFORT - 15 - TURBO FIOUL PLUS - 21 - GNR TURBO TRACTION

SARL Michalon - 18 Boulevard du Vernay
42380 SAINT BONNET LE CHATEAU
Capital : 20 020€ - RCS St Etienne 3112300700025 - APE 4511Z - TVA FR2911283873
Tél. 04 77 50 00 53
L'énergie est notre avenir, économisons la.

geolis
s.a.r.l. de géomètre expert

Patrick BOURRIN Géomètre Expert

Le partenaire de votre projet immobilier
Topographie - Division - Bornage - Urbanisme - Aménagement - Bureau d'études

6 rue du Régent - 42170 ST JUST ST RAMBERT Tél. : 04 77 36 51 15 - Fax. : 04 77 55 47 58
4 rue Déchelette - 42380 ST BONNET LE CHATEAU Tél. : 04 77 50 04 88
E.mail : patrick.bourrin@geometre-expert.fr - site : www.geolis.fr

CONSEIL

LES SÉANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL

26 JUIN 2015

DÉLIBÉRATIONS :

- RPQS 2014 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) : Le rapport 2014 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif a été voté à l'unanimité. On note, lors de cette délibération, que les volumes d'eau facturés sont en baisse de 21,4%.
- Adhésion au SAGE : L'adhésion au SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique) du SIEL est renouvelée pour 2015, à l'unanimité. Mr le Maire attire notre attention sur l'augmentation notable du montant de l'adhésion, bien que celle-ci n'a pas connu de hausse depuis de nombreuses années.
- Demande de subvention : Une troisième délibération a été prise pour une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale de solidarité 2015. Cela concerne la rénovation de la salle du conseil, de nouveaux panneaux de

circulation et de signalisation, la remise en état du lavoir et création d'une salle des archives, voté à l'unanimité.

- FPIC : Le maintien de la répartition du FPIC (Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) d'un montant de 8 248 euros (répartition dérogatoire libre) a été voté à l'unanimité.
- Plan de formation : Le plan et le règlement de la formation des agents sur la période 2015/2017 ont été approuvés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire, accompagné d'un conseiller et en présence du Sénateur Bernard Fournier, est parti manifester à Paris contre la Loi NOTRe.
- La commission Voirie a proposé de demander des devis pour les routes de Crépinge et de l'Etrat.

28 AOÛT 2015

DÉLIBÉRATIONS :

- **SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE WEB (géoloire42)** : Ce nouveau système permet de visualiser le cadastre numérisé. Adoptée à l'unanimité.
- **VOIRIE COMMUNALE 2016** : Le programme de travaux retenus concerne :
 1. Voie communale n° 26 de Brassolard ;
 2. Voie communale n°12 de l'Etrat ;
 3. Voie communale de Crépinge n° 4 (1ère tranche)

Une subvention est demandée au Conseil départemental. Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Accessibilité** des bâtiments publics : Pour la mise aux normes de la salle socio-culturelle, les travaux suivants ont été demandés :

1. Création d'une place de stationnement pour handicapés ;
2. Remplacement du lave-mains dans le WC handicapés ;
3. Mise en place d'une tablette rétractable au niveau du bar.

- **Actes de vandalisme** : A nouveau, cette année, les extincteurs ont été déchargés à l'intérieur de la salle. De plus, des automobilistes indécents font du « rodéo » sur le terrain de foot.

- **CCAS** : Le conseil municipal est informé de la démission de M. BOBAY, pour raisons de santé, au sein du CCAS.

DÉLIBÉRATIONS :

- Frais fonctionnement école Saint Maurice année 2014/2015 : La participation demandée pour l'année scolaire 2014/2015 est de 705,00 euros par enfant, 2 élèves sont concernés sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- La question de la loi NOTRe a été une fois de plus évoquée. Le Préfet propose à Saint-Nizier-de-Fornas d'être rattaché à Saint Etienne Métropole, tout comme Saint-Maurice-En-Gourgois, Rozier-Côtes-d'Aurec et Aboën. Un vaste débat s'est engagé au sein du conseil.

- Le docteur De Taxis du Poët a fait une demande de subvention suite à la création de son cabinet sur la commune de la Tourette pour l'aménagement d'un parking ; le conseil ne peut donner suite à cette requête. Le local ne se situant pas sur la commune.
- Monsieur Pierre Lager est proposé comme correspondant pour l'Association Forestière de Forez Sud ;
- La commémoration du 11 novembre est prévue le 15 novembre à 11h30 (à l'issue de l'office dominical)
- Vœux du Maire : samedi 09 janvier 2016 à 18 h 30.

DÉLIBÉRATIONS :

- **Extension BT lieu-dit la Georgelière** - propriété Cottin : approbation pour l'extension du réseau électrique BT à la Georgelière pour permettre la construction d'un bâtiment agricole. Adoptée à l'unanimité.
- **Délibération Modificative n° 1 Commune** : Elle concerne la création d'une ligne budgétaire en investissement pour un montant de 4 614 euros.
- **Adoption Agenda Accessibilité Programmée (Ad'AP)** : L'Ad'AP est un dispositif obligatoire pour l'accessibilité des bâtiments recevant du public et qui ne sont pas en conformité. Il est demandé de s'engager dans un calendrier précis (en principe sur 3 ans). Le conseil doit approuver l'Ad'AP et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le programme se présente ainsi :

1. Mise aux normes de la salle socio-culturelle à réaliser au plus tard le 31/03/16 ;
2. Mise aux normes de la mairie à réaliser au plus tard le 30/10/17 ;
3. Mise aux normes de la salle communale à réaliser, si possible, le 31/12/18.

QUESTIONS DIVERSES :

- Pour la salle communale une estimation de travaux pour réaliser la mise en conformité s'élève à 39 000 euros (création d'un WC pour handicapés et installation d'un ascenseur extérieur).
- Le conseil a échangé, à nouveau, sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet.
- Un habitant du bourg demande la création d'un nouvel accès à son habitation (l'entrée actuelle donnant sur la RD 109). La proposition faite concerne l'ouverture d'une porte dans un mur mitoyen d'une propriété privée de la commune (place des Anciens Combattants). Bien qu'ouverte à tous, cette propriété ne fait pas partie du domaine public. Le conseil estime que l'on ne peut grever cette parcelle d'un droit de passage au bénéfice d'un particulier.
- Assainissement du bourg Nord : Les propriétaires concernés par les travaux sur leur parcelle sont actuellement contactés. En cas de refus d'autorisation de passage pour la pose de canalisations d'eaux usées, la loi prévoit l'engagement de la procédure relative à l'instauration d'une servitude sur fonds privés.

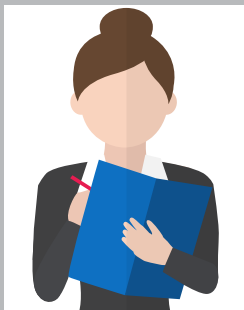
30 NOVEMBRE 2015

DÉLIBÉRATIONS :

- **Autorisation pour signature des conventions de passage** assainissement Bourg Nord, Biesse, la Chaux : Les travaux d'assainissement du Bourg Nord Biesse, la Chaux nécessitent la pose de canalisations dans différentes parcelles. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour l'établissement de ces conventions.
- **Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale** (SDCI) : Le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet au motif qu'il ne tient pas compte de la volonté de différentes communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.

QUESTIONS DIVERSES :

- La salle communale du bourg ne respecte pas, actuellement, les critères d'accessibilité. Il est demandé, entre autre, la création d'un ascenseur extérieur. L'Architecte des Monuments Historiques demande une esquisse du projet afin que ce dernier puisse s'intégrer dans le périmètre protégé de l'église.
- L'esquisse de création d'une salle de rangement à la salle socio culturelle a été présentée. Les membres du conseil municipal n'ont émis aucune objection à ce projet qui sera transmis à l'architecte des monuments historiques pour avis avant le dépôt du permis de construire.
- Le conseil municipal a été consulté, et a émis un avis favorable, sur la demande de dérogation pour la scolarisation à la rentrée prochaine, d'un enfant de la commune, à Saint-Maurice-en-Gourgois.



**Mairie de Saint
Nizier de Fornas**
04 77 50 08 97

Les redevances ordures ménagères sont annuelles et la situation prise en compte est celle du 1^{er} janvier de l'année en cours. Il vous est demandé d'informer votre Mairie pour tout changement dans vos foyers (nombre de personnes) pour tout départ de la Commune ainsi que pour toute arrivée. Désormais, aucune réclamation ne sera prise en compte si cela n'a pas été fait.



**Gendarmerie de Saint
Bonnet le Château**

La Gendarmerie de St Bonnet le Château informe que pour toutes les pertes de documents administratifs (certificat d'immatriculation, permis de conduire P.I ...), il convient de se rendre sur le site internet suivant : www.mon-service-public.fr **et non plus à la gendarmerie.**

Ma ruche je l'aime, je la déclare ! Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas

d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 29 février.



Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !



La TNT HD arrive le 5 avril 2016.

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.

Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes :
équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

- Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.
- Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre :
votre équipement TV est déjà compatible HD.

www.recevoirlaTNT.fr

0970 818 818

(prix d'un appel local)



TOUS
À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016





LES TRAJETS DOMICILE- TRAVAIL VOUS ÉPUISENT ?

VOTRE ENTREPRISE SOUHAITE QUE VOUS GAGNIEZ EN PRODUCTIVITÉ ?

Le télétravail est une réponse à ces questions !
C'est une organisation de travail qui vous permet de travailler ponctuellement à distance des locaux de votre employeur en utilisant les TIC (Technologie de l'Information et de la Communication).

Le télécentre est à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches sur le télétravail (modalités, contact avec votre employeur, formes juridiques, questions pratiques et d'organisation...).

Le télécentre, basé à l'hôtel d'entreprises Rezo à Luriecq est là pour vous accueillir dans ses espaces meublés individuels et fonctionnels entièrement équipés (connexion Internet Haut Débit, vidéoprojecteur, photocopieur, imprimante, scanner) le tout dans un cadre professionnel agréable.

- Meilleure conciliation vie professionnelle / vie personnelle
- Moins de stress, de fatigue
- Possibilité d'accéder à des emplois distants
- Performance et productivité accrues
- Réduction des temps et frais de transport



Exemple :

Vous habitez à St Bonnet le Château et vous travaillez à Saint-Etienne.

En accord avec employeur, offrez-vous la possibilité de « télétravailler » 1 à 2 jours par semaine à Rezo à Luriecq.

Vous pouvez ainsi travailler à la fois dans les locaux de votre employeur et près de chez vous quelques jours par mois.

- Prise en compte du bien-être au travail des collaborateurs
- Diminution de l'absentéisme et/ou retards
- Prospection de nouveaux marchés
- Performance et productivité accrues
- Elargissement de la zone de recrutement

TEMPS

VŒUX 2016



[CÉRÉMONIE DES VŒUX 2016]

CONTINUER À FAIRE VIVRE NOTRE COMMUNE

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est tenue samedi 9 janvier à la salle socio culturelle devant un large public toutes générations confondues. En effet, on a pu entre autre apercevoir de nombreux jeunes enfants accompagnés de leurs parents, prouvant une fois encore que la population niziéroise se renouvelle.

Côté élus, outre les maires et adjoints des communes voisines, on notait la présence de Colette FERRAND et Alain LAURENDON, conseillers départementaux, Dino CINIERI, député de notre circonscription et Yvan MAYET, président de la Communauté de Communes du Pays de St Bonnet. La brigade des sapeurs pompiers de St Bonnet St Nizier était également bien représentée par la présence de sapeurs pompiers dont un futur jeune Tanguy ROCHE.

Gilbert SOULIER, maire de la commune entouré des adjoint(e)s dont Bernard FOURNIER, sénateur et l'ensemble des conseillers municipaux, a pris la parole et souligna « l'importance de se retrouver ensemble ».

Il énuméra les investissements réalisés en 2015 à savoir la création du site internet, l'aménagement de la cour de la Mairie, les travaux de voirie communale, le changement des radiateurs de la salle du conseil, l'achat et la pose de panneaux signalétiques et la mise en accessibilité de la Mairie et de la salle des fêtes.

Pour 2016, plusieurs projets sont prévus dont, après l'aval des Bâtiments de France, l'agrandissement de la salle socioculturelle et la construction d'un ascenseur à la salle communale pour une mise en accessibilité de cette dernière. Mais aussi, la réalisation d'un programme de voirie pour 70 000 € qui visera les secteurs de Crépinge et L'Etrat, la réfection du pont de Charliot et enfin le lancement de la réhabilitation de l'assainissement du Bourg Nord qui a pris du retard puisqu'un propriétaire sur les 17 concernés par le tracé a refusé de signer la convention de passage sur son terrain.

Il a été aussi évoqué l'avenir de la commune de St Nizier et son rattachement à St Etienne Métropole lors du premier schéma proposé par le préfet.

Gilbert SOULIER a rappelé que le Conseil dans un avis consultatif avait rejeté ce schéma car il ne prenait pas en compte la volonté de toutes les communes du secteur. Il rajouta par ailleurs que « quel que soit notre avenir dans la future EPCI désignée, nous continuerons à travailler pour faire entendre notre voix. La position de la chaise vide n'étant pas une solution. »

Après multiples remerciements adressés notamment au personnel communal, membres du CCAS, bénévoles des associations, gendarmerie, pompiers, syndicats et service administratif, le verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie.



UNE JOURNÉE DE BATTUE GROS GIBIER...

Tout commence le samedi matin à 8h00 au local de chasse de St Nizier. Les sociétaires des trois chasses (St Nizier, La Tourette et Rozier) se réunissent. Nous débutons par un petit casse-croûte.

8H30 : chaque sociétaire participant à la battue signe le registre de présence. Le responsable de battue énumère les consignes de sécurité, définit les chefs de ligne. Ces derniers se partagent les tireurs puis se rendent sur le terrain.

Chaque poste de tir est bien défini par le chef de ligne et entendu par le tireur. Le lancement de la battue se fait par un long coup de corne par les traqueurs et cette dernière peut commencer.

Durant ce temps, nous pouvons entendre les menées des chiens, retentir les coups de fusil et les sons de corne réglementaires à la vue de l'animal ou de sa mort.

En fin de chasse, on doit entendre des coups de corne :

un coup long + un coup court pour signaler la fin de la battue. Les armes sont immédiatement déchargées et chaque posté peut retourner au point de rendez-vous. Nous nous retrouvons tous au local de chasse pour faire le bilan de la traque.

S'en suit le dépouillage si des bêtes sont prélevées. Puis chacun raconte ses anecdotes devant le verre de l'amitié.

L'ACCA

SUPER U

les nouveaux commerçants

Ouvert du Lundi au Samedi de 8h30 à 19h30 et le dimanche de 9h à 12h30



Mon Super U en ligne >>> [COURSES U.com](https://courses.superu.com)

Le Grand Guéret - 42380 LA TOURETTE
Tél. 04 77 50 02 17 • Fax 04 77 50 70 19



GARAGE JOUBERT
RÉPARATEUR AGRÉÉ
AGENT COMMERCIAL
14 RUE DE TAILLEFER
42380 LA TOURETTE

TÉL. : 04 77 33 32 81
MOBILE : 06 80 52 92 17
carrosserie.joubert@orange.fr



Association de Gymnastique Volontaire..

**NOUVEAU
BUREAU DE
L'A.G.V.**

Présidente :
Evelyne Douvry

Vice présidente :
Cindy Pitavy

Trésorière :
Veronique Morin

Vice-trésorière :
Murielle Camejo

Début décembre avait lieu l'assemblée générale de l'AGV.

Pour cela nous avons réuni l'ensemble des licenciés de l'AGV de St Nizier ainsi que monsieur le maire qui est venu accompagné de Madame Courat.

Cette année nous comptons 18 inscrites. Lors de notre assemblée il y a eu du changement au sein du bureau.

Notre association de gym volontaire se porte bien et on travaille toujours dans la bonne humeur. L'ambiance est au rendez-vous.

Nous avons clôturé cette assemblée autour d'un pot.

Cette année encore nous organisons une marche avec à l'arrivée un restaurant et le pique nique de fin d'année au mois de juin.

L'AGV vous présente ses meilleurs vœux pour 2016.

Laurence



Pharmacie de la Porte d'Auvergne

Sophie & Olivier ROZAIRE

2, place du grand Faubourg
42.380 St Bonnet le Château

Email : pharmacieportedauvergne@gmail.com

Tel : 04-77-50-09-72

Fax : 04-77-50-12-65

www.pharmaciedelaportedauvergne.fr

- Location de matériel Médical
- Téléphones Doro
- Bas et Collants
- Livraison de lits médicalisés

- Homéopathie
- Orthopédie sur mesure
- Aromathérapie
- Laits Maternisés

LE DERNIER SAMEDI DE NOVEMBRE, C'EST LE REPAS DES AINÉS DE LA COMMUNE

100 convives ont répondu présent à l'invitation du CCAS pour le traditionnel repas de fin d'année qui réunit tous les aînés de la commune. L'allocution du Maire a donné le départ des festivités. Il a remercié en premier les invités pour leur présence puis les membres du CCAS pour tout le travail accompli afin de rendre cette journée agréable. La bienvenue a été souhaitée aux nouveaux séniors, et nous n'avons pas manqué d'évoquer avec émotion le souvenir des personnes disparues depuis le repas de 2014. Il a été apprécié comme il se doit, les mets concoctés par le RELAIS de SAINT-NIZIER, les fromages de la FERME DES BALCONS, et les pâtisseries de notre boulanger. Après le trou niziérois, la photo a réuni tous les séniors afin de garder un souvenir de tous ces instants passés ensemble. Cette année, les chanteurs qui se sont presque disputés le micro, ont égayé le repas. Puis notre animateur en la personne de LOUIS PERRIN, a lancé les danses et la journée s'est poursuivie dans une excellente ambiance. C'est vers 20 heures que nous nous sommes séparés à regret en se souhaitant notre présence à tous l'année prochaine.

Aline





DÉJÀ 10 ANS

Déjà 10 ans que Corinne et Manu ont repris le Centre Equestre. Transmettre leur passion, leur savoir, apporter du plaisir à leurs cavaliers, voilà ce qui rythme leur quotidien en plus du travail aux écuries.

Si vous voulez faire plaisir à vos proches, enfants, petits-enfants, parents, amis ou tout simplement à vous-même, vous pouvez offrir un bon cadeau pour une journée ou plus de stage à poney ou à cheval.

Enfin, nous nous informons que 2 manifestations sont d'ores et déjà prévues pour 2016 :

- le 1er mai 2016 : concours de dressage
- le 12 juin 2016 : 3ème concours d'endurance

Vous êtes bien entendu toujours les bienvenus au club que ce soit lors de manifestations ou tout simplement en promenade.

Bonne année 2016

Fabienne

En parallèle, soulignons la très belle performance de **Manu** à Equita Lyon fin octobre en CSO avec sa **8ème place en GRAND NATIONAL PRO 3 GP 125** avec sa jument **SEGUNDA LA BRUYERE.**

Vente directe de fromages de vache
Tous les jours de 10h à 12h
sauf vendredi et dimanche
www.balconsduforez.fr
06.32.96.98.82
fred@balconsduforez.fr
Lieu dit Riofol, 42380 St Nizier de Fornas

LUCKY Imprimerie
conception graphique impression
Tous travaux d'imprimerie
32, rue des Bruyasses • 42160 ST CYPRIEN
Fax 04 77 36 47 66 • contact@luckyimprimerie.fr
Tél. 04 77 36 77 65



Le Club de l'Amitié

Le club de l'Amitié est une association dynamique de notre commune.

Sa présidente, Dédée GRANGE, épaulée par les membres du club est en grande partie à l'origine de son succès.

Durant ce semestre, multiples activités ont été réalisées dont un repas à l'Entracte en juillet, au Befranc en septembre, un dîner spectacle à Noirétable en novembre ainsi que le concours de coinche qui réunit comme chaque année de nombreux participants.

Il convient de ne pas oublier les marches mensuelles du mardi et les réunions jeux hebdomadaire des fidèles membres de l'association.

La Mairie tient également à remercier Louis PERRIN, le correspondant qui nous diffuse régulièrement articles et photos.

Pour plus de détails sur la vie du club de l'amitié, connectez vous sur :

www.saint-nizier-de-fornas.fr
rubrique « Actualités »





UN GRAND BRAVO À JEAN-PIERRE

Le nouveau règlement de la FFSA a privé Jean-Pierre VITAL d'un troisième titre de champion de France en 2 roues motrices.

En effet, en championnat de France des rallyes automobiles sur terre, la Fédération Française des Sports Automobiles a introduit dans la catégorie dans laquelle concourait JP VITAL des voitures de plus de 100 CV que celle de notre (ex-)champion.

Certes il perd ainsi son titre, mais il reste très proche du nouveau champion.

Cette nouvelle législation ne lui a nullement ôté sa hargne de se battre au plus haut niveau ni enlevé le plaisir de concourir dans des conditions

parfois plus que difficiles, et de figurer (presque) toujours sur le podium !

Il termine quand même premier dans la catégorie Fair-Play et concurrent le plus courtois!

Et il reste toujours un pilote très apprécié et recherché par tous ses concurrents et par le public.

Bravo Jean-Pierre !

Benoît, Jean-Michel et Gégé


SAME DEUTZ-FAHR
Ets GENEVRIER
 Concessionnaire
 Tabaza - Route d'Estivareilles
 42380 SAINT-NIZIER-DE-FORNAS
 Tél. : 04 77 50 08 10 - Fax : 04 77 50 06 21
 e-mail : sari.genevrier@wanadoo.fr
Tracteurs - Matériels agricoles

Jean-Yves Porte
TRAVAUX PUBLICS
 &
TRANSPORTS

*La Qualité
Le Service*

Tél. 04 77 50 07 51

Fax 04 77 50 73 36

e-mail : sasujean-yves-porte@wanadoo.fr

ZA LE MOULIN DU MAS
 42380 LA TOURETTE

La fête des voisins



[GRENIECQ]

REPAS DU VILLAGE DE GRENIECQ

C'est devenu une tradition à Gréniecq : résidents permanents et saisonniers avec leurs amis se réunissent début juillet pour une journée conviviale.

Le samedi 11 juillet 2015, une soixantaine de convives se sont retrouvés autour, d'abord d'un apéritif disons... conséquent, suivi d'un repas concocté par chacun des participants. Au barbecue Fabien a préparé les grillades avec beaucoup de courage, cerné par le soleil d'un côté et les braises de l'autre. Fin de journée avec l'habituelle partie de boules et la balade. Modernité oblige, Michel nous a organisé une séance de cinéma en plein air à la tombée de la nuit, sous les arbres du couert.

Rendez-vous est pris pour 2016.

FÊTE DES VOISINS DE LA BATIE

Voilà un moment devenu incontournable dans ce lieu-dit situé sur les hauteurs de notre commune. Comme chaque été, les habitants de «La Bâtie» aiment à se retrouver le temps d'une soirée autour d'un verre et de nombreuses gourmandises toujours préparées avec soin.

Anecdotes, nostalgie et fous rires sont toujours au rendez-vous. Toutes les générations se retrouvent, sans écran, sans ondes...ou bien alors que des bonnes ! Cette fête des voisins a été relancée depuis quelques années avec un principe simple... Un habitant se charge de l'organisation: date de la fête, abris, chaises et tables, tandis que les autres amènent de quoi se déshydrater et de quoi ravir les papilles... puis, le flambeau est passé à un autre habitant qui recevra ses voisins l'année suivante...

A noter cette année, un nouveau venu, fort apprécié de tous et attendu depuis longtemps: MONSIEUR SOLEIL, qui, il le sait déjà, est d'ores et déjà fort attendu pour l'an prochain !!

Hélène



[LA BÂTIE]



LE CENTRE DE SECOURS DE ST BONNET / ST NIZIER DE FORNAS N'A, UNE FOIS DE PLUS, PAS CHÔMÉ CETTE ANNÉE 2015 !

Nos héros du quotidien ont effectué en effet 44 sorties sur notre commune !

La solidarité, qui lie nos pompiers, a une fois de plus été mise en avant lors du repas de la Sainte Barbe. Le 5 Décembre dernier, dans notre salle des fêtes, ils se sont retrouvés, comme de coutume, pour partager un moment de convivialité et de fête autour d'un repas

délicieusement préparé par Jean-Jacques et son équipe.

Pantalons patte d'éléphant, robes à paillettes et perruques colorées, tous avaient durement réfléchi à leur déguisement pour honorer leur thème de soirée : Les années 60/70. Nous retrouvons nos pompiers aussi le soir des vœux de la mairie, comme

à chaque manifestation où nous les convions...et nous les remercions !!

Bonne année, et que vos uniformes continuent de briller lors des cérémonies tandis qu'ils restent au placard pour les interventions...Que ces dernières se raréfient pour notre bonheur à tous !!

Hélène

Pour ne pas oublier qu'à tout moment notre passé peut redevenir présent

C'est dans un contexte particulièrement lourd et pesant que la cérémonie du 97^{ème} anniversaire de la fin de la première guerre mondiale s'est déroulée.

En effet, cette dernière a été célébrée deux jours après la terrible et sanglante vague d'attentats qui a meurtri la ville de Paris et touché émotionnellement notre pays tout entier et même au-delà de nos frontières.

Ainsi, plus que jamais, il convient d'insister sur les ravages, les horreurs et les massacres qu'ont pu occasionner par le passé les armes sur les populations civiles et militaires car hélas l'actualité nous montre que cette barbarie peut reprendre à tout moment.

Il faut sans relâche combattre la haine et encourager la paix. Comme le rappelait Gilbert SOULIER dans son allocution en citant Jean Paul SARTRE : « Il suffit qu'un seul homme en haïsse un autre pour que la haine gagne de proche en proche



l'Humanité entière »

D'ailleurs, les récents événements parisiens ont certainement expliqué la présence d'un public beaucoup plus nombreux et uni devant le Monument aux Morts en entonnant à l'unisson l'hymne nationale. Un moment particulièrement fort et chargé d'émotion qui nous rappelle qu'à tout moment, les hommes sont capables de se rassembler ensemble. Un moyen aussi de rendre un hommage aux victimes d'hier et d'aujourd'hui.

Frédéric



Pour ne jamais oublier !

A travers le temps, nos ancêtres sont morts au combat pour défendre une valeur fondamentale qui est la Liberté.

C'est pour cette raison, qu'une stèle rappelle dans chaque village le nom des soldats qui sont tombés pour notre pays.

Ce nom est gravé à vie dans le marbre, mais le temps a tendance à la fois à estomper notre mémoire et effacer les lettres du marbre.

On se doit alors de réparer tout ça. C'est ainsi que Jean Louis CLEMENT, graveur sur pierre, a retracé une à une l'ensemble des lettres en or des 35 niziérois morts pour la France.

Un moyen de ne pas oublier car le passé est un éternel recommencement. Les récents événements de 2015 nous l'ont rappelé.

Frédéric



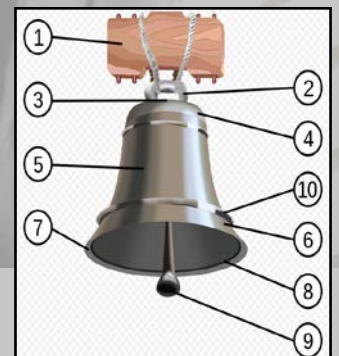


“ QUAND LES CLOCHES SONNENT, SONNENT...”

Lors de la dernière visite de maintenance, il a été constaté une fêlure sur la cloche n°2. Il a été nécessaire de procéder à une réparation avant que le phénomène ne s'aggrave. En effet, la partie de la cloche concernait son mode de fixation sur son support (poutre) qui risquait de céder lors de l'activation de la mise en volée.

La semaine dernière, la société PACCARD d'Annecy est venue la réparer. Il a été procédé au remplacement de la bélière (porte battant), située sur le fond intérieur de la cloche et fixée avec les anses. Afin d'éviter la dépose de cette cloche dont le poids est de 780 kg, elle a été amarrée sur les deux poutres métalliques soutenant le carillon. Ce dernier se situe dans la partie supérieure du clocher et il se trouve au-dessus des quatre grosses cloches.

Désormais, trois fois par jour, la sonnerie de l'Angélus retentit avec les 4 cloches comme auparavant.



1. JOUG
2. ANSES
3. CERVEAU
4. ÉPAULE
5. ROBE
6. PANSE
7. PINCE
8. LÈVRE
INFÉRIEURE
9. BATTANT
10. FAUSSURE

Gilbert

S.a.r.l. **VALADIER** Matériel Agricole
Motoculture - Quad - Réparation - Vente Toutes Marques



Valinches - Gromelet
42380 L'URJECQ
Tél./Fax 04.77.50.11.17

Eta VALOUR Entreprise de Travaux Agricoles
A votre service depuis 1968



La Pomasse
Moissons, 42380 St Nizier de Fornas
enrubannage, Tél : 06.11.99.56.51
fauchage, semis, 06.13.03.40.04

JOURNÉE PIQUE-NIQUE CHEZ LES RSR



Afin de clôturer agréablement la première partie de l'année de l'activité des **RANDONNEURS DES SENTIERS RETROUVES**, une journée pique-nique a été organisée le samedi 25 juillet 2015.

Quelques 25 sociétaires se sont retrouvés au lieu-dit LES MOULINS VINCENT pour partager le barbecue concocté par CLO et PAUL CORNET. Les entrées et pâtisseries avaient été préparées également par les dames de l'association.

Un petit mot du Président a égayé l'apéritif : « C'est une journée de convivialité et de simplicité qui nous permet de partager de bons moments. Je souhaite que l'on soit plus nombreux la prochaine fois. »

Enfin pour les amateurs de boules, une ou deux parties ont permis de profiter de la journée jusqu'au soir.

Aline



VISITE A LA FERME

Chaque été, l'office de tourisme de St Bonnet le Château organise des visites du savoir faire. Ce jeudi 30 juillet, un bon groupe d'enfants et d'adultes a découvert le GAEC des Balcons du Forez dirigé par Christophe et Frédéric Bonhomme à Riofol.

La visite a débuté avec la traite des vaches et chacun a pu apprécier le bon lait chaud tiré du pis. Naturellement les plus jeunes, sous l'œil bienveillant de Marie (actuellement apprentie), ont caressé les veaux dont certains sont nés depuis quelques jours. Frédéric a commenté en direct la fabrication du fromage en train de se dérouler au

laboratoire: emprésurage, découpage, brassage et mise en moules. Encore un petit tour dans la stabulation, avant la dégustation de la tome, de la fourme, de la brique ...

Les participants ont apprécié cette matinée très instructive. Il est à noter qu'une quinzaine de personnes n'ont pu s'inscrire, pour cause de surnombre, c'est dire le succès grandissant de cette belle initiative.

Gilbert



USSF : UN BON CRU POUR LA SAISON 2014-2015, LE PROCHAIN EXERCICE SERA-T-IL DIGNE D'UN MILLÉSIME ?

Après une belle saison 2014-2015, aussi bien sur le plan sportif que sur le plan humain. L'USSF en sort une nouvelle fois grandie et travaille encore pour parfaire l'image du club et la formation des futures générations de footeux. L'équipe dirigeante se félicite donc de la saison écoulée, et souhaite voir perdurer la convivialité dans le club.

L'esprit associatif et sportif de l'institution se perpétue et l'équipe dirigeante travaille au quotidien pour favoriser l'image de notre commune et de notre territoire autour d'événements footballistiques.

Les objectifs d'initiation, de plaisir, de rencontre ont été au rendez-vous dans toutes les catégories, les

résultats étant bien anecdotiques au vue de la bonne humeur générale.

Tous les licenciés ont pris plaisir à se retrouver au sein de notre club et ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour faire progresser le club et obtenir des résultats. Mais, il est une évidence, on apprend autant dans la défaite que dans la victoire, c'est l'esprit sportif. Le club essaie d'accueillir les footeux dans les meilleures conditions avec du matériel et des installations de qualité.

Le côté administratif travaille également sereinement et œuvre pour développer le club, le comité directeur souligne la bonne santé du club.

Nos bambins :

Le futur et un vrai bol d'air pur pour le club !

La saison 2015-2016 déjà lancée, l'équipe encadrante se satisfait pleinement de l'épanouissement de tous aux côtés des éducateurs du club. Les personnes souhaitant partager et transmettre leur savoir auprès des plus jeunes sont les bienvenues. En effet, il est de plus en plus difficile de trouver des personnes pour encadrer les futurs « Zizou ».

De plus en plus de bambins viennent rythmer la vie du club et passer du bon temps au sein de l'USSF.

Nous tenons grandement à remercier l'équipe Municipale pour les installations de qualité mises à disposition du club.

U9, U11, U13 :

Une progression rapide ! Ils ont essayé d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Le beau jeu et le plaisir sont les notions qui ont fait avancer ces catégories durant toute leur saison 2014/2015, même si la notion de plaisir est celle qui résume le mieux leur saison. Cette année ces jeunes progresseront encore et continueront leur apprentissage.

Les U15

prônent également le plaisir mais la compétition est de plus en plus présente et ils se sont régalés à fouler les pelouses en essayant de faire les meilleurs résultats possibles. Les coachs sont totalement satisfaits de leur troupe. On note également le parcours très honorable de nos U15 engagés en coupe de la Loire qui sont sortis avec les honneurs.

LES SENIORS 1 ET 2

évoluent respectivement en promotion d'excellence et en deuxième division de district cette saison. L'équipe fanion sous la houlette de David SIMON et Jean-Marc HERAUD commence un nouvel exercice à un niveau supérieur. Les débuts sont prometteurs mais l'apprentissage de ce niveau est loin d'être terminé. L'équipe réserve coachée cette année par Guillaume SALANON aura pour objectif de monter même si celui-ci semble élevé suite à un début de saison avec des résultats en dent de scie.

L'équipe foot loisir sont eux aussi monté d'un échelon et leur début de saison est plus que satisfaisant. La bonne humeur et les résultats sont comme toujours au rendez-vous avec nos vétérans (toujours aussi jeunes).

Pour vous faire une idée par vous-même de l'excellente ambiance qui règne au sein de l'Union Sportive Sud Forézienne vous pouvez passer un bon moment les mercredis après-midi sur le terrain de La Tourette pour voir évoluer les U7 et U9, ainsi que les samedis après-midi en venant observer l'équipe FOOT LOISIR sur la belle pelouse du stade de ST NIZIER. Les autres catégories s'entraînent à St-Bonnet-le-Château.

Dans l'attente de vous accueillir ou de vous côtoyer sur et en dehors des terrains de foot, l'Union (qui fait la force notamment suite aux événements dramatiques que l'on a connus) Sportive Sud Forézienne vous adresse ses plus cordiales salutations. Merci de votre soutien !

DOSSIER

LE LIEN
ENTRE...



LE LIEN ENTRE

LES EDIFICES RELIGIEUX D'UNE COMMUNE

ET LA COMMUNE ELLE-MÊME

Les édifices cultuels et les meubles les garnissant en 1905 sont (sauf cas particulier) mis à disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion, sauf désaffectation (article 5, loi du 2 janvier 1907).

Dans le département de la Loire, les églises communales sont affectées au culte catholique.

PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE

L'église appartient au domaine public de la commune si elle a été construite avant 1905 et si elle n'était pas, en 1905, propriété privée. Tous les objets présents dans l'église avant 1905 et portés à l'inventaire dressé en 1905 appartiennent à la commune. Tous les objets arrivés dans l'église après 1905, sont propriété de l'association diocésaine qui est «le support juridique» de l'évêché pour tout ce qui concerne la propriété.

L'accord de la commune propriétaire est nécessaire pour tous les travaux sur l'immeuble (cela inclut les immeubles par destination : autel scellé, orgues, cloches, etc.) ou sur les meubles lui appartenant.

Les édifices concernés font partie du domaine public de la commune (à la différence des presbytères qui font partie du domaine privé) dont les caractéristiques sont :

- l'inaliénabilité
- l'imprescriptibilité
- l'insaisissabilité
- l'indisponibilité.

Le Conseil d'Etat a élargi la domanialité publique aux sacristies et annexes de l'église, les calvaires et autres monuments considérés comme «dépendances nécessaires» de l'église.

MISE À DISPOSITION

des fidèles et des ministres du culte catholique*

La commune, bien que propriétaire, n'a pas la jouissance de son bien :

- il est mis à disposition du clergé et des fidèles
- il est affecté au culte

C'est une affectation légale, gratuite, permanente et perpétuelle : elle ne peut cesser que par une désaffectation pour des raisons énumérées par la loi et selon une procédure bien définie (voir § Désaffectation).

La gestion des objets affectés au culte (c'est-à-dire ceux des objets dont la commune est propriétaire et qui relèvent donc de la loi de 1905 concernant l'affectation au culte) est assurée à la fois par le maire propriétaire et par le curé qui en a l'usage et qui a le droit de les déplacer pour les besoins du culte mais qui doivent rester dans le bâtiment initial ou ses dépendances immédiates (sacristie).

La gestion des autres objets de culte ou mobiliers, qui appartiennent à l'Association Diocésaine, est assurée par le curé.

pour la «pratique de la religion»

L'église est affectée au culte catholique ; les réunions politiques sont interdites.

L'utilisation de l'édifice affecté au culte catholique par un autre culte doit toujours faire l'objet :

- d'une autorisation écrite du curé affectataire
- de l'accord de l'ordinaire (l'évêque)
- de l'accord du maire de la commune.

Elle ne peut être que ponctuelle, pour une occasion particulière.

La tenue de réunions autres que cultuelles (concerts notamment) doit respecter et observer certaines dispositions.

STYLE FAÇADE

RAVALEMENT EXTÉRIEUR INTÉRIEUR
JOINTS DE PIERRES
ISOLATION EXTÉRIEURE

Devis Gratuit

Lieu dit Pouzol - 42380 ST NIZIER DE FORNAS
Tél. 04 77 50 18 21



DOSSIER

LE LIEN
ENTRE...

MOBILIER APPARTENANT À LA COMMUNE

INVENTAIRE

Dans le cadre de l'exécution de la loi de séparation du 9 décembre 1905, des inventaires ont été établis pour répertorier les meubles et objets devenant propriété de la commune. Ces inventaires sont normalement archivés à la Mairie. Lorsqu'ils ont été égarés, il est très généralement possible de se les procurer aux Archives Départementales.

Partout où ces documents ont été conservés, on prendra soin de s'y référer pour tous les cas de vétusté, de déplacement ou de disparition de meubles ou objets mis à la disposition de l'affectataire.

Ce dernier ne peut en aucun cas procéder à la vente, au transfert en dehors de l'édifice, à la destruction ou à la substitution de meubles ou objets inventoriés, sans l'accord écrit de la commune propriétaire.

Ces dispositions ne concernant pas le mobilier ou matériel utilisé ponctuellement pour les célébrations religieuses se

déroulant en dehors des églises qui est systématiquement ramené à l'intérieur de l'édifice à la fin de la cérémonie

Si l'inventaire n'a pas été conservé, il convient d'en établir un pour distinguer, dans le mobilier actuel, ce qui est propriété de la commune et ce qui l'est de la paroisse.

CONSERVATION*

La responsabilité de la conservation des objets mobiliers, inscrits à l'inventaire de 1905, incombe conjointement à leur propriétaire et à leur affectataire.

TRANSFORMATION,
REPLACEMENT ET DÉPLACEMENT

S'il s'agit d'un mobilier non protégé, la négociation doit être conduite avec la commune en tenant compte de la nature particulière de l'intervention concernée

VOL, DÉTÉRIORATION, PROTECTION

En cas de détérioration ou de

vol de ces objets, il revient à l'affectataire d'en informer la commune propriétaire pour prendre les dispositions utiles.

Le dispositif technique assurant la protection du mobilier relève de la responsabilité de la commune (sur le plan légal comme sur le plan financier).

OBJETS PROTÉGÉS*

Lorsque ces objets mobiliers sont inscrits ou classés au titre des monuments historiques, il convient de prendre les contacts nécessaires avec la DRAC ou le conservateur départemental des antiquités et objets d'art.*

Lorsque des objets ou vêtements à usage liturgique ne sont plus utilisés, il convient d'étudier en accord avec la commune propriétaire les mesures adaptées à leur conservation. S'ils venaient à être mis en dépôt dans un musée à caractère privé (diocèse) ou public (département, commune), une attestation de la commune et l'accord écrit de l'affectataire doivent préciser les conditions de cette mise à disposition.

En toute hypothèse, et pour toute question concernant le mobilier protégé des églises communales, il convient de se rapprocher du conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Loire. Ses missions sont très précisément définies dans un document figurant sur le site Internet de la Préfecture de la Loire : http://www.loire.pref.gouv.fr/sections/actualites/informations_a_la_po/conservation_des_ant/view



TOUT LE MATÉRIEL MÉDICAL
CAP VITAL
SANTÉ

Vente et location de Matériel Médical
18 Boulevard du Verney
42380 ST BONNET LE CHATEAU
Tel : 04.77.57.31.08

www.capvitalsante.com/stbonnetlechateau

LES EDIFICES RELIGIEUX D'UNE COMMUNE ET LA COMMUNE ELLE-MÊME

(SUITE)

SONNERIES ET CLOCHES

PROPRIÉTÉ, FONCTIONNEMENT

Les cloches sont la propriété de la commune dans la mesure où l'église (ou le clocher) qui les contient est elle-même propriété communale. Dans ce cas, les communes peuvent engager les dépenses nécessaires pour leur entretien et leur conservation. Ces dépenses ont le caractère de dépenses facultatives.

Responsabilité communale : Le Conseil d'État admet, dans certains cas, que le bruit provoqué par les sonneries de cloches puisse, à l'égard des tiers, engager la responsabilité communale.

SONNERIES DE CLOCHES

Procédure : aux termes de l'article 27 de la loi du 9 décembre 1905 «les sonneries de cloches sont réglées par arrêté municipal, et, en cas de désaccord entre le maire et le président ou directeur de l'association cultuelle, par arrêté du préfet».

L'arrêté pris à cet effet, dans chaque commune, par le maire est, avant transmission au préfet ou au sous-préfet, communiqué au président de l'association cultuelle (ou à son représentant). Un délai de 15 jours est laissé à celui-ci pour former à la mairie, s'il y a lieu, une opposition écrite et motivée dont il lui est délivré récépissé. À l'expiration dudit délai, l'arrêté est exécutoire.

Pouvoir de réglementation du maire : ce pouvoir de réglementation appartient en propre au maire, et le conseil municipal ne pourrait se substituer à lui (TA Nancy, 3 août 1960). L'arrêté municipal s'applique à toutes les sonneries religieuses, que les cloches soient placées

ENTRETIEN,

dans un édifice public ou privé.

SONNERIES RELIGIEUSES

Règlement municipal : en réglementant les sonneries religieuses, le maire doit avoir exclusivement en vue le soin d'assurer l'ordre et la tranquillité publique, et il ne peut, sans excès de pouvoir, user de son droit de réglementation dans des conditions qui auraient pour but ou pour effet de porter sans nécessité atteinte au libre exercice des cultes, garanti par la loi du 9 décembre 1905 ; il ne peut notamment restreindre abusivement le nombre des sonneries, ou en limiter la durée de façon à entraver ou à supprimer les sonneries de nombreux offices ou exercices religieux ou interdire d'une façon générale et permanente les sonneries en volée.

Les sonneries de cloches exécutées à l'occasion d'une cérémonie cultuelle font partie intégrante de la cérémonie, aussi le ministre du culte est-il seul compétent pour les ordonner.

Remarque : la sonnerie de l'Angélus est considérée comme une sonnerie religieuse.

SONNERIES CIVILES

Quelque soit le propriétaire des cloches des édifices, elle peuvent être utilisées à des fins civiles :

- en cas de péril commun exigeant un prompt secours (incendies, inondation, émeute, invasion de l'ennemi...);
- soit dans les circonstances où cet emploi est prescrit par les dispositions des lois ou règlements ou autorisé par les usages locaux.

PRESCRIPTION PAR UN TEXTE

Un seul texte prescrit des sonneries civiles, c'est le décret du 16 juin 1907 qui dispose que toutes les cloches sonneront à la volée à l'entrée du président de la République dans la commune. Toutefois, le conseil d'État a décidé que le maire d'une commune qui ordonne des sonneries civiles pour la célébration des fêtes nationales du 14 juillet, de Jeanne-d'Arc, de l'Armistice du 11 novembre 1918 ne commet pas un excès de pouvoir car « en instituant les fêtes nationales le législateur a entendu qu'elles soient célébrées dans toute la France suivant les formes avec lesquelles les fêtes de cette nature ont toujours été célébrées, c'est-à-dire avec les sonneries de cloches des églises, et les lois qui les ont instituées doivent par suite être regardées comme ayant prescrit ces sonneries civiles » (CE 3 juin 1927).

USAGES LOCAUX

Ils sont très divers : fêtes locales, ouverture et clôture du scrutin le jour des élections, par exemple. Mais l'usage doit être dûment établi et constant. Cependant le Conseil d'État a admis la légalité d'une sonnerie civile pour l'inauguration d'un monument aux morts de la guerre 1914-1918 (CE, 2 avr. 1924).

ACCÈS AU CLOCHER

Pour faire effectuer les sonneries civiles autorisées, le maire doit avoir la faculté d'accéder au clocher. Au cas où l'entrée du clocher ne serait pas indépendante de celle de l'église, une clef de la porte de l'église devra également être déposée entre les mains du maire (voir fiche 6 §3 Clefs de l'église).



AU FIL DES HA- MEAUX



Situé à 6 km au nord-est du bourg de St Nizier, le hameau de Montfranchal est très excentré de notre commune. Ce village est également limitrophe des hameaux de La Bruyère et Planchard, commune d'Aboën.

C'est pour cette raison et dans une logique économique que le réseau d'assainissement

collectif de Montfranchal a été réhabilité conjointement avec nos voisins d'Aboën à la fin des années 2000.

Sur le plan démographique, Montfranchal comptabilise 14 habitations dont 8 résidences principales en 2015.

En 1989 on ne recensait qu'un seul habitant contre 15 en 1999 et 15 aussi en 2014. Cette évolution s'explique par le fait que ce hameau a longtemps été occupé par des résidences secondaires qui peu à peu se sont transformées en habitations principales.

Comme chaque fois, depuis quelques années déjà, l'équipe du bulletin municipal (Aline, Marie Pierre, Frédéric, Joëlle et Marie-Claude) s'est rendue chez certains habitants afin de recueillir leur témoignage.



Etablissement LOIRE / AUVERGNE

rue François Coli – B.P. 96
42162 ANDREZIEUX-BOUTHEON Cedex

Tél. 04.77.55.55.00

Fax. 04.77.55.72.49

TRAVAUX DE VOIRIE – V. R. D.
SOLS INDUSTRIELS ET SOLS SPORTIFS
ASSAINISSEMENTS



Le succès d'une salle de cinéma en milieu rural passe aussi par l'énergie et la passion déployées par des bénévoles comme Nicole et Michel ESTRADÉ.



Merci à eux !

HAMEAUX

NICOLE ET MICHEL



Nicole et Michel sont un couple de retraités dynamiques installés au hameau de Montfranchal depuis plus de 40 ans. Ils partagent une passion commune pour le 7^{ème} art et c'est donc tout naturellement qu'ils contribuent au plein succès de la salle de projection « Cinétoile » de la Communauté de Communes du Pays de St Bonnet.

C'est d'ailleurs dans un bureau du cinéma que nous sommes allés à la rencontre de Nicole afin de lui poser quelques questions.

VàSN : Nicole, pourriez-vous dresser un rapide portrait de vous ?

Nicole ESTRADE : Je vis au hameau de Montfranchal avec mon mari Michel en résidence principale depuis 2004. Auparavant nous venions pour les vacances et week-end depuis les années 70. C'est d'ailleurs depuis cette époque que mon mari fait parti de l'association de chasse locale, l'ACCA, une de ses passions.

VàSN : Sinon, pourquoi Montfranchal ?

Tout d'abord car nous avons hérité de la maison familiale de mon beau père et puis parce que nous avons toujours aimé le calme, la nature, la tranquillité ainsi que les chevaux.

En revanche, même si en ce début d'hiver 2015 nous avons bénéficié pour

le moment d'un temps relativement clément, je me souviens qu'en 2005, lors du premier hiver passé à Montfranchal, nous devions faire les trajets jusqu'en région stéphanoise pour le travail et nous partions le matin à 7h grâce au chasse neige et nous revenions dans les mêmes conditions le soir à 21h, un souvenir marquant...

VàSN : D'où est née votre passion pour le cinéma ?

Nicole ESTRADE : Elle a toujours existé et en venant à Montfranchal, on allait régulièrement les vendredis soir au cinéma Déchelette, une salle peu confortable à l'époque il faut bien l'avouer.

Puis Louis PERRIN, maire de la commune à l'époque nous a parlé d'un projet de réhabilitation de ce cinéma avec la création d'une équipe de bénévoles pour le faire vivre. Nous avons été séduits et nous nous sommes très vite investis.

VàSN : En quoi consiste votre activité au sein du cinéma ?

Nicole ESTRADE : Le cinéma fait donc partie de l'association culturelle du Pays de St Bonnet le Château, fondée à la réouverture de la nouvelle salle le 8 février 2008. Outre cette activité, l'association gère aussi les spectacles vivants sur scène (théâtre, chant, spectacle). Il y a 6 représentations

par an. Nous trouvons aussi l'Université pour tous avec l'organisation de nombreuses conférences. Je suis personnellement co-présidente de cette association et responsable de la partie cinéma.

VàSN : Parlez nous de cette partie cinéma plus en détail

Nicole ESTRADE : La nouvelle salle compte 145 fauteuils et elle ouvre tous les jours. Nous disposons de 2 salariés, un pour la partie programmation et l'autre pour l'aspect technique.

La programmation est faite en collaboration avec une équipe chaque mois. Nous essayons d'obtenir les films les plus récents possibles bien sûr et nous organisons aussi des soirées à thème.

Par ailleurs, le premier mercredi du mois est réservé aux enfants de maternelle avec le ciné goûter (un film de 40 minutes + une activité jeu et goûter). D'autre part, les premiers lundis du mois, c'est le ciné sénior avec la diffusion de film en avant première comme le 2 décembre dernier, la projection de Belle et Sébastien. Si nous ajoutons la semaine bleue en octobre, le tirage des rois en janvier, l'accueil des écoles à moindre coût et les nombreuses soirées à thèmes, on peut dire que cette salle de projection est bien plus qu'un simple cinéma. On a envie aussi que les spectateurs deviennent acteurs en quelques sortes et qu'ils réagissent aux films visionnés. Je consacre beaucoup de temps libre à ça et je n'hésite pas à aller voir de nombreux films à travers la France pour trouver la perle rare.

Frédéric et Marie-Claude

4



3

Association culturelle
du pays de St-Bonnet-le-Château
1, route d'Augel
St-Bonnet-le-Château
Tél : 04 77 50 62 21
www.cines-haut-forez.fr

2

OUVERT TOUS
LES JOURS !
DES FILMS
POUR TOUS !

1

Reconnu par le CNC
pour sa programmation
en Arts et Essai
et Jeune Public
depuis 2009

NOUVELLE
FORMULE
CINÉ GOÛTER
pour les petits
1 x PAR MOIS LE MARDI SOIR
(CARTE DE FIDÉLITÉ)

NOS COUPS DE CŒUR
nos films préférés
TOUS LES JEUDIS

LA DÉRIVE SUR LE GATEAU
partenariat avec le Méliès
TOUS LES LUNDIS

CINÉ SENIOR
pour les grands
1 x PAR MOIS (TARIF SPÉCIAL)

SOIRÉES À THÈME
Animations et expos en
présence d'intervenants
(réalisateurs, artistes...)

RÉVEILLON DU 31
1 film avec un buffet
gourmand et pétillant

LE SAVIEZ-VOUS
Cinétoile vend ses
affiches de films !

IDÉE CADEAU
Offrez des places
de cinéma !

HAMEAUX



[RENCONTRE AVEC ISABELLE ET MORO GRAMOLELLI]

Isabelle et Moro GRAMOLELLI sont à la direction des Ets PETIT, entreprise familiale qu'ils ont reprise en 2004. Depuis 2010, ils ont construit un bâtiment très fonctionnel sur la zone artisanale de la Chana à Luriecq.

VaSN : Moro, pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Moro : Je suis d'origine italienne, je vivais à Turin. Je me suis installé à St Bonnet en 1991 durant 8 ans où j'ai travaillé au Tissage Châtaigner de la famille Croc. Puis j'ai fait construire avec mon épouse notre habitation à Montfranchal en 1997 et j'ai intégré 2 ans plus tard en tant que salarié la menuiserie familiale Petit située alors encore sur la commune à Crépinge. En 2004, nous avons succédé à mes beaux parents où nous sommes devenus Isabelle et moi co-gérants de la menuiserie de Crépinge avant d'intégrer en 2010 le bâtiment actuel à Luriecq, qui deviendra notre nouveau siège social.

VaSN : Pouvez vous nous parler de l'évolution de votre activité ?

Moro : A Crépinge, nous avons travaillé avec 4 salariés au maximum. L'effectif a progressivement évolué à 11 salariés sans compter le personnel intérimaire depuis notre installation sur la zone de la

Chana.

Avant, l'activité essentielle résidait dans la pose de menuiserie et le secteur d'activité était basé dans la région stéphanoise.

A présent, si l'activité de pose perdure toujours, nous avons aussi développé le secteur de fabrication de fenêtres bois et mixte (bois/alu) certifiées ainsi que l'agencement de menuiserie (mobilier sur mesure pour les entreprises, particuliers ou collectivités tels que les crèches, écoles etc...). Notre zone de prospect s'est déjà beaucoup recentrée dans la Communauté de Communes ; il s'agit pour nous d'un véritable objectif de travailler le plus localement possible. Nous avons d'ailleurs déjà concrétisé plusieurs projets comme ceux de l'école maternelle des Mésanges à St Bonnet ou de l'extension de la salle ERA de Luriecq

VaSN : Pouvez vous nous rappeler comment vous contacter ?

Moro : La menuiserie PETIT est située dans la zone artisanale de la Chana à Luriecq (entrée de Luriecq en venant de St Marcellin en Forez sur la droite). Nous disposons depuis quelques semaines d'un show room pour un meilleur accueil de notre clientèle.

Frédéric et Joëlle



MENUISERIE PETIT

MENUISERIE
Bois - Alu - Mixte bois-alu - PVC

NEUF ET RÉNOVATION
Portail - Porte - Fenêtre - Volet...

AGENCEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
Escalier - Parquet - Placard - Dressing...
Bardage - Terrasse - Bois...

HALL D'EXPOSITION • VENTE DIRECTE

ZA LA CHANA - 42380 Luriecq / Tél. 04 77 50 08 58 / Fax. 04 77 50 70 38 / Portable : 06 70 10 30 99
contact@menuiseriepetit.fr



Le Coq Argenté
Ferme Auberge
Catherine, Henri et Fabrice Coquard

... De la fourche... à la fourchette !!!

*Cuisine maison et artisanale élaborée
avec les produits issus de la ferme*

04 77 50 74 28
ferme-coquard@orange.fr

Lieu dit Allergois
42380 Saint-Nizier-De-Fornas

HAMEAUX



C'est dans la maison de famille de MICHEL que nous avons rencontré ce couple installé depuis 1971 à **MONTFRANCHAL**. C'était d'abord pour eux une résidence secondaire, et depuis 1996, l'heure de la retraite ayant sonné, ROSE et MICHEL passent la plus grande partie de l'année dans ce hameau. Une quinzaine d'habitations, dont 6 en résidence principale forme ce village d'une trentaine d'âmes.

A l'origine, la maison de famille était une petite exploitation agricole de 3 ou 4 vaches. Le revenu était complété par le travail d'armurier ; en effet chaque maison avait son atelier. Il y avait même dans le village, un petit atelier qui regroupait 3 ou 4 ouvriers qui faisaient des fusils ou les pièces qui les composaient.

Une particularité du village nous a été communiquée : à la sortie de **MONTFRANCHAL**, nous sommes sur trois communes en même temps : ST NIZIER-ABOEN-ROZIER.

L'anecdote qui va suivre remonte au temps où les marchands livraient le vin en tonneaux avec

leurs chevaux et leurs charrettes. C'est ainsi qu'un jour, MR BADEL arrive à MONFRANCHAL où l'attendent sur la place du village, les gens qui avaient l'habitude de se servir en vin auprès de lui. Alors l'un d'eux lui demande : « il est toujours bon vin ? » Le marchand lui répond : « eh bien, on va le goûter ! » Ils le goûtèrent tous tant et si bien, qu'ils burent tout le tonneau, et MR BADEL repartit le tonneau vide !!!!!

L'histoire ne nous dit pas qui du cheval ou du marchand a ramené l'autre sur le chemin du retour !

C'était l'histoire de la CENPOTE, qui en vocabulaire technique du vin signifie : un tonneau de cents pots soit environ 104 litres.

Nous remercions ROSE et MICHEL FOURNIER de nous avoir accordé un peu de leur temps pour faire vivre leur village.

Aline et Marie Pierre



Le Niziérois et sa monture.

Un brave niziérois, sentant sa soif venir,
Enfourcha son vélo et chez Margaux fila se rafraîchir.
Comme on est bien, disait-il, avec un café
Qui met en ébullition notre palais.
Loin de la femme, et avec les copains: quel régal!
Je ne suis pas malheureux, mais vraiment l'idéal
C'est siruper en paix ce divin nectar
Dégusté tout noir sans même un petit canard.
"Buvez, savourez, entretenez cette amitié
Si précieuse et si grande à Saint-Nizier."
Le calice vidé, notre Benoît se dirigea vers sa monture.
Il tourna, retourna, en usa ses chaussures.
Du bourg il fit vingt fois le tour,
Mais de bicyclette: point aux alentours.
Dépité, à la Chaux il dut rentrer à pieds,
Et à demeure il trouva son vélo posé.
Las d'attendre la fin des discours,
A son maître il décida de lui jouer un joli tour.

La morale de cette histoire:
Foin de gémissement et passer pour martyr;
Savoir sans bruit avaler son doux élixir
Et les représailles savoir les accueillir.

(Parodie du Laboureur et ses enfants, de Jean de La Fontaine)
Gégé